

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'ORCIERES  
Département des Hautes-Alpes**

**SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025**

**Convocation en date du : 05/12/2025**

**Nbre de membres en exercice : 15**

**Nbre de membres présents ou représentés : 14**

**Nbre de membres ayant pris part au vote : 14**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Dix Décembre à dix-huit Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

**Étaient présents :** Mr. BOUTON Jean-François, Mme GERVAIS Marie-Françoise, M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme Martine GIRAUD-MOINE, M. GIRAUD-TELME Michel, M. HAUWILLER Julien, Mme REBOUL Fanny, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno.

**Absents représentés :**

Mme PRIMAULT Florence (représentée par Mr ROUIT Sébastien)

M. RICOU Yannic (représenté par M. RICOU Patrick)

**Absents excusés :** M. GIRAUD-MOINE Lionel

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Mme REBOUL Fanny

**2025.115 Convention avec les jeunes sportifs**

M. le Maire rappelle la politique de la station de soutien aux sportifs : elle souhaite accompagner les athlètes prometteurs dans les disciplines de ski alpin, ski cross, snowboard, handiski et ski de fond, dans leur parcours d'accès au haut niveau. Cet investissement représente pour les sportifs et leur famille un engagement financier important.

Afin de rationaliser ce dispositif une grille de critères et pour garantir un traitement équitable une grille d'analyse a été mise au point. Elle établit quatre catégories : « aspirant, bronze, argent et or » suivant le niveau de l'athlète, ces niveaux correspondent à des montants d'aide répartis entre Commune, ESF et SEMILOM. En face de ces aides des éléments d'évaluation sont énoncés.

Ces aides doivent correspondre à des activités en lien avec le positionnement de la station et de la commune.

Dans ce cadre une convention quadripartite a été mise au point avec la SEMILOM (et SEMILOM Resort) l'ESF, la commune et trois jeunes sportifs.

Il en donne lecture.

Cette convention se traduit par un accompagnement financier détaillé dans le tableau ci-dessous :

	Type de contrat	Commune	Office du Tourisme / SEMILOM Resort	ESF	Total
Thomas Chaix	Argent	6 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	14 000,00 €
Alix Moret	Aspirant	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €	2 000,00 €
Leilou Bressot	Bronze	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	6 000,00 €
<b>Total</b>		<b>9 000,00 €</b>	<b>6 500,00 €</b>	<b>6 500,00 €</b>	<b>22 000,00 €</b>

Après avoir présenté cette proposition, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ces conventions et cette attribution de subvention.

Après discussion,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions et verser le montant de ces subventions,
- Dit que les crédits sont inscrits à l'article 6574 – Subvention de fonctionnement aux associations – du budget primitif de 2026.

Le Maire,  
Patrick RICOU

